

MANIFESTE

SAUVONS NOS RIVIÈRES

Acte 2 : Migrateurs en danger

**Un jour peut-être, il faudra beaucoup
d'imagination pour voir des poissons migrateurs
nager dans nos rivières !**

Malgré leurs capacités de « super-athlètes aquatiques », leur permettant de parcourir des milliers de kilomètres entre eau douce et milieu marin, cette biodiversité aquatique est en danger.

La Fédération Nationale de la Pêche en France lance aujourd'hui l'alerte, appelle à la mobilisation collective et propose un plan d'actions pour que cette situation ne devienne pas demain une fatalité.

Un patrimoine naturel fragile et menacé...

Les poissons migrateurs ont besoin, pour des raisons impérieuses (alimentation, protection, reproduction...) de se déplacer entre les eaux douces continentales et les eaux salées marines ou estuariennes. Certains poissons se reproduisent ainsi en mer et vont grossir en rivière (comme l'anguille), d'autres se reproduisent en rivière et grossissent en mer (comme le saumon), en parcourant parfois plusieurs milliers de kilomètres. Cette vie alternée est dictée par un cycle répété, prévisible et vital pour le développement.

Ce sont également des espèces dites « parapluies » car en protégeant et restaurant les milieux naturels qu'elles occupent, on agit positivement sur toutes les autres espèces.

8 espèces sur **9**
**de poissons migrateurs présents
dans l'hexagone, ont un statut
défavorable de conservation**

suivant la classification de l'Union
Internationale pour la Conservation
de la Nature (UICN). **L'Esturgeon,
l'Anguille et la grande Alose sont
même en danger critique d'extinction.**

93%
**c'est la baisse des populations
de poissons migrateurs entre 1970
et 2016 à l'échelle européenne !**

À l'image de l'anguille, dont les arrivées de
civelles (alevins) sur les côtes européennes
sont aujourd'hui aux **environs de 5% de la
valeur de référence des années 1960/70.**

Des causes de régression multiples et synergiques

Outre les phénomènes naturels, nombreuses sont les activités humaines qui impactent directement les milieux aquatiques voire les poissons eux-mêmes, par leurs prélèvements (d'eau, de poissons, de substrat...), leurs rejets (thermiques, polluants...) ou encore leurs ouvrages (obstacles à la continuité, retenues de substitution, turbines hydroélectriques...).

Le réchauffement climatique, un accélérateur de décroissance des populations

Les poissons migrateurs, animaux à sang froid, sont **particulièrement sensibles à la température de leur environnement**. Elle influe leur cycle de migration, leur période de reproduction et même leur capacité à se reproduire... En conséquence depuis les années 90, ces espèces ont avancé leur migration d'une semaine en moyenne.

L'augmentation des températures peut aussi favoriser le **développement de certains parasites et maladies** qui vont affaiblir voire tuer les poissons migrateurs.

Le réchauffement climatique induit aussi une diminution des débits des cours d'eau et surtout une augmentation des étiages, particulièrement pénalisants pour des poissons préférant les eaux fraîches et oxygénées comme le saumon.

La prédation, un impact naturel à prendre en compte

La prédation par des espèces telles que les phoques, les cormorans ou encore les silures s'exerce à **tout stade de vie des poissons migrateurs et désormais sur des populations affaiblies**.

Continuité écologique : laissez passer les poissons !

Les barrages entravent voire bloquent complètement les déplacements des poissons migrateurs quand ceux-ci remontent les cours d'eau, mais aussi quand ils les redescendent pour les ouvrages équipés de turbines hydro-électriques souvent meurtrières.

Dans de nombreux cas, la loi impose des « passes à poissons » ou des systèmes d'évitement des turbines, mais ces systèmes ne sont pas totalement efficaces et tous les barrages n'en sont malheureusement pas équipés.

Avec près de 100 000 ouvrages recensés (dont 15 000 sans usage avéré), la densité moyenne dans les cours d'eau français est de 1 tous les 5 km, voire 1 tous les 2 km sur certains bassins. Ces ouvrages constituent souvent une insurmontable difficulté pour les poissons migrateurs...

Par exemple, sur la Loire, près d'un tiers des petits saumons dévalants meurent avant d'atteindre l'océan. Sur le Rhône, ce sont 90% des aloses qui sont bloquées par les trois premiers aménagements et ne parviennent pas aux frayères de l'Ardèche.

Dégradation des milieux aquatiques : les habitats des migrateurs en danger...

Chaque stade de vie des poissons migrateurs se déroule dans des milieux aux conditions bien précises : la nature du fond du lit, la température, la vitesse du courant, la présence d'abris... Par exemple, **les marais et les zones humides, qui ont diminué de moitié sur les 50 dernières années**, sont des habitats majeurs pour le développement de l'anguille.

Si les nombreuses stations d'épuration ont permis de limiter la pollution, d'autres composants plus complexes à maîtriser (pesticides, perturbateurs endocriniens, PCB, micropolluants...) sont apparus et fragilisent directement les poissons et les insectes aquatiques dont certains se nourrissent. Et malheureusement, malgré les plans « écophyto » successifs coûtant 71 millions d'euros chaque année, **l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est repartie à la hausse en 2020...** de mauvaise augure pour la nature en général et les espèces piscicoles en particulier!

Halte au braconnage

Les poissons migrateurs sont très vulnérables au braconnage en raison de leurs déplacements **qui les contraignent à passer à des périodes régulières aux mêmes endroits**, aggravés par la présence de barrages qui les ralentissent ou les bloquent momentanément.

Le cas de la civelle est symptomatique. En raison de sa rareté depuis les années 1980 et de la demande, en particulier internationale, les chiffres sont impressionnants ! À titre d'exemple : 46 tonnes de civelles pour 18,5 M€ ont été exportées illégalement entre la France et l'Asie. Alors que le quota annuel de civelles réservées à la consommation en France pour la saison 2021-2022 est de 26 tonnes.



La situation est alarmante mais pas irréversible!

Face à ce constat, la FNPF et le réseau associatif de pêche de loisir ont œuvré pour faire inscrire l'ensemble des espèces dans les textes majeurs de préservation de la biodiversité. Certaines comme le saumon, l'anguille et l'esturgeon font l'objet d'un plan national de gestion et de restauration, mais cela ne suffit pas! Car si ce patrimoine naturel inestimable montre une certaine résilience, il n'en requiert pas moins la vigilance et l'engagement de tous.

Nous, FNPF et l'ensemble du réseau associatif de pêche de loisir, agissons au quotidien pour mieux connaître, préserver et gérer ce bien commun inestimable que sont les poissons migrateurs...

Connaître pour protéger

Pêcher, c'est avant tout observer. Notre activité fédère 1,5 million de pêcheurs, véritables sentinelles des rivières. Itinérants curieux et passionnés, ils sont souvent les premiers à alerter en cas de dysfonctionnement des milieux ou des populations (mortalités, braconnage, blocages...).

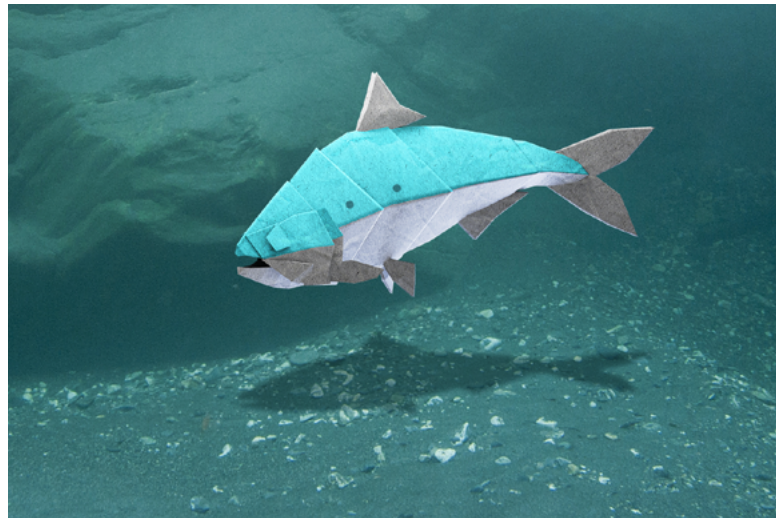
En complément, les 4 000 structures de notre réseau associatif et leurs partenaires (Agences de l'eau, OFB, État, collectivités locales...) contribuent à la mise en œuvre des politiques de gestion et de restauration des poissons migrateurs. Grâce à des techniques innovantes et une expertise toujours croissante, nombreux sont nos champs d'investigation: caractérisation et état de conservation des populations, suivi des flux migratoires et de la reproduction, diagnostic des milieux, évaluation de l'impact des pressions et des mesures de gestion... une expertise éprouvée qui nous permet de proposer des mesures concrètes pour améliorer la situation de ces espèces.

Restaurer les habitats, rétablir la libre-circulation et soutenir les populations piscicoles

Nos champs d'action sont vastes et peuvent porter autant sur les espèces que sur les écosystèmes dans lesquels elles évoluent, bénéficiant ainsi à l'ensemble de la biodiversité.

La restauration de la continuité écologique est bien évidemment une action prioritaire: le rétablissement de la libre circulation des poissons leur permet de rejoindre leurs zones refuges, leurs habitats de croissance, de repos et de reproduction... donc d'accomplir leur cycle de vie dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, on observe le plus souvent un retour rapide des poissons migrateurs quand la continuité est restaurée. Par exemple, la suppression d'un ouvrage sur la rivière Hem dans le Pas-de-Calais a permis le retour immédiat de la truite de mer et de la lamproie marine.

L'une de nos missions est également d'empêcher la disparition des habitats favorables aux différentes phases de vie des espèces, de les préserver voire de les réhabiliter grâce à des opérations variées de restauration hydromorphologique (diversification des écoulements, gestion des berges et des ripisylves, reconnexion des méandres, création de caches et abris...). Certaines de ces actions concourant également à limiter les impacts du changement climatique.



Dans certains cas, les mesures sur les habitats ne suffisent pas et les populations ont besoin d'un coup de pouce pour se maintenir et se développer. C'est le cas de l'esturgeon en Garonne-Dordogne, du saumon sur le bassin de la Loire ou de l'Adour ou encore de l'aloise sur le Rhin. Grâce à la conservation et la production d'individus en pisciculture, les structures de notre réseau réintroduisent ou renforcent les populations pour amorcer leur réinstallation, en respectant les protocoles techniques, biologiques et sanitaires les plus stricts.

Encadrer les usages et sanctionner

Il n'est plus possible de voir des prélèvements illégaux massifs et impunis, des poissons morts à cause d'une pollution ou encore des migrateurs épuisés cherchant à franchir un obstacle...

Les atteintes à l'intégrité des espèces et de leurs milieux doivent être relevées et combattues ouvertement tant dans les tribunaux que dans l'espace public et médiatique, à l'image des nombreuses procédures judiciaires dans lesquelles le réseau associatif de la pêche de loisir s'investit chaque année.

Nous, pêcheurs de France, sommes la voix des poissons migrateurs



Notre priorité est de porter ce combat à la connaissance de tous. Les opérations de sensibilisation et de communication sur ce patrimoine unique et sa vulnérabilité apparaissent ainsi incontournables, auprès du grand public comme des gestionnaires et décideurs politiques, financiers et juridiques. Mais surtout et sans attendre davantage, la situation résumée des poissons migrateurs fait apparaître le besoin urgent de mobiliser des leviers énergiques et immédiats, que nous serons les premiers à porter.

1.

mobiliser l'État et les hautes instances environnementales

Nous interpellons l'État en faveur de la protection et la restauration de ce patrimoine, en profitant notamment du **Plan National des Migrateurs Amphihalins** récemment approuvé.

Nous souhaitons rattacher la thématique des migrateurs à une instance nationale de concertation environnementale (Comité National de la Biodiversité ou Comité national de l'Eau) pour lui donner une impulsion transversale et forte.

2.

dédier de véritables moyens humains et financiers

Nous réclamons le **renfort des moyens financiers** alloués aux actions de connaissance et de restauration des poissons migrateurs, ainsi que l'accélération des procédures d'obtention des subventions publiques.

De nombreuses réglementations existent déjà, certaines doivent être consolidées (braconnage, entretien des passes à poissons, prélèvements...), mais surtout leur contrôle doit être considérablement renforcé par une **augmentation des moyens de police** de l'environnement et de la pêche.

3.

interdire la pêche de l'Anguille

Nous demandons un **moratoire général sur la pêche de l'Anguille** (applicable à tous les prélèvements réalisés par les pêcheurs aux lignes et les pêcheurs professionnels quel que soit le stade de l'espèce) et pour une durée de 5 ans.

Dans l'immédiat, et pour la survie de l'espèce, nous exigeons un **moratoire total et absolu (pêche et exportation) pour les prélèvements de civelles**, avec un plan de soutien à la filière économique impactée.

4.

respecter la continuité écologique

Nous voulons une plus grande ambition quant à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en particulier en accélérant et en contrôlant l'aménagement des ouvrages identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan national de gestion de l'anguille.

Nous militons pour une approche volontariste de la continuité écologique en **suspendant les appels d'offres hydroélectricité et en interdisant tout nouvel ouvrage sur les cours d'eau protégés**, afin de ne pas miter davantage le milieu naturel et fragiliser encore les poissons migrateurs.

Des solutions existent, tout n'est pas perdu pour les poissons migrateurs !

La FNPF consacre chaque année 10% de son budget à l'étude, au suivi et à la préservation de ces espèces, mais la mobilisation de tous est indispensable.

Rejoignez le mouvement #SauvonsNosRivieres

aux côtés des Structures Associatives de Pêche de Loisir.

www.sauvonsnosrivieres.fr

Découvrez nos initiatives sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#).

